MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 29 - 8 - 88036688

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 80 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

23 Juin 1983 N° de série continue 50 Bulletin n° 17

TRAITEMENTS TROP PRES DE LA RECOLTE
RISQUES DE TRACES ET DE RESIDUS SUR LES FRUITS

ARBRES FRUITIERS

TOUTES ESPECES

Cochenille rouge du poirier - La deuxième intervention sur l'essaimage des larves mobiles sera réalisée dès réception. Traiter uniquement les arbres contaminés.
Produit utilisable : méthidathion à 60 g de ma/hl (ULTRACIDE) interdit 15 jours avant la récolte.
Les larves peuvent se fixer sur les PECHES. Il est important de repérer lors de la récolte les arbres, zones ou vergers d'où proviennent les pêches contaminées, et qui seront justifiables des deux traitements d'hiver.

CERISIER

Anthracnose - Après la récolte surveiller l'apparition des premiers symptômes pour intervenir si nécessaire avec QUINOLATE 400, DELAN ou MELPREX.

PECHER

Oïdium - Le temps orageux de ces derniers jours est favorable à un redémarrage de la maladie. Maintenir la protection des vergers sensibles en respectant les délais d'emploi avant récolte.

POMMIER

Mineuse marbrée - Le deuxième vol est en recrudescence à AUBENAS. Pas de traitement systématique. Une observation est nécessaire pour déterminer le niveau d'attaque de la première génération. Dans les seuls vergers où le seuil de 200 vieilles mines pour 100 feuilles observées est dépassé, on interviendra dans les prochains jours avec méthomyl à 75 g de ma/hl (LANNATE 20 L), également efficace contre le Carpocapse.
Remarque : dans les vergers traités au DIMILIN, aucune intervention spécifique n'est à envisager.

VIGNE

BOTRYTIS

Un premier traitement spécifique peut être appliqué à la chute des capuchons floraux, dans les prochains jours selon la précocité des cépages.
La résistance du Botrytis à RONILAN, ROVRAL, KIDAN, SUMISCLEX est mal connue dans la région. Toutefois, comme indiqué dans la note ci-jointe, en vue de garder toute leur efficacité deux traitements au maximum seront réalisés avec ces produits.
En conséquence, pour les viticulteurs réalisant ce premier traitement, utiliser de préférence EUPARENE à 4 kg/ha, BTF à 3,5 l/ha ou MYCODIFOL à 5 l/ha.

OIDIUM

Dans les vignes les plus tardives, le traitement conseillé à la floraison est encore réalisable.

AMÉNAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Ce texte a été réalisé par un Groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.), après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.).

Depuis 1977, la lutte chimique contre la pourriture grise de la vigne grâce à l'emploi de spécialités commerciales à base d'imides cycliques : Sumisclex (procymidone), Ronilan et Ronilan SP (vinchlozoline), Rovral et Kidan (iprodione) a assuré aux viticulteurs une protection très satisfaisante. Cette lutte était conduite dans le cadre de la méthode standard qui consiste à appliquer quatre traitements de chaque côté du rang au niveau des grappes (début nouaison, fermeture de la grappe, début véraison, trois semaines avant récolte).

Mais ces dernières années, l'apparition de souches résistantes de Botrytis à ce groupe de produits vient anéantir plus ou moins rapidement les potentialités de ces fongicides.

Cependant, les situations sont très différentes selon les zones viticoles et les pertes d'efficacité dépendent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années passées.

Si, dans certains vignobles (Bordelais, Cognac, Languedoc Roussillon, Provence-Côte d'Azur) peu touchés par ce phénomène, ces produits gardent tout leur intérêt en maintenant leur efficacité (égale ou supérieure à 80 %);dans d'autres (Champagne notamment mais également Bourgogne, Alsace, Val de Loire) la protection est d'un niveau nettement inférieur et même parfois nulle. Cette situation est très inquiétante car les viticulteurs ne disposent, comme autres produits que de spécialités ayant une efficacité limitée (20 à 50 %), irrégulière et insuffisante pour assurer une protection correcte du vignoble en cas d'attaque assez importante de pourriture grise.

Il convient donc, pour 1983, comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière de tenter de limiter le développement de la pourriture grise par un ensemble de mesures en essayant de freiner le développement de la résistance dans les zones touchées ou d'éviter son implantation dans les zones non encore atteintes.

▌ Les mesures prophylactiques sont indispensables

- Certaines mesures culturales permettent de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Par exemple, on réduira les apports d'azote, sous toutes ses formes, au minimum et l'on interviendra dans la mesure du possible sur le système de conduite (taille, palissage et effeuillage) pour éviter l'entassement du feuillage autour des grappes.

- L'application de traitements préventifs contre les attaques de 2ème et éventuellement 3ème génération de tordeuses ou vers de la grappe (Eudémis et Cochylis), en limitant les blessures sur les baies, a pour conséquence de réduire le taux de pourriture.

- Une lutte soignée contre l'oïdium évite également l'éclatement des baies favorable à l'installation de pourriture grise.

- La lutte contre le mildiou avec certains fongicides (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide) peut avoir une action freinatrice lorsqu'on est conduit à les employer à une cadence assez rapprochée et sous réserve que les grappes soient bien touchées.

▌ Avec les imides cycliques, la lutte spécifique antibotrytis comportant les quatre applications de la méthode standard doit être abandonnée. Mais selon les vignobles, les stratégies de lutte seront différentes.

- En Champagne, la résistance étant généralisée dans ce vignoble où le nombre de traitements a été important les années passées (souvent supérieur à 4), l'efficacité des imides cycliques sera probablement très faible à nulle en 1983 comme les essais l'on montré en 1982. Dans ces conditions, il serait logique d'abandonner provisoirement l'utilisation de ces produits de manière à provoquer une baisse de la proportion des souches résistantes dans le vignoble. En persistant à utiliser ces fongicides, de quelques manière que ce soit, on maintiendra le potentiel de résistance et l'on obtiendra une efficacité inférieure ou au mieux égale à celle procurée par l'Euparène (4 kg/ha), produit homologué contre le Botrytis ou par le Mycodifol liquide (5 l/ha) ou par le B.T.F. (3,5 l/ha). Malgré leur efficacité réduite et leurs effets sur les fermentations en utilisation tardive, ces trois spécialités peuvent être conseillées. D'autres spécialités à base des matières actives pour la lutte contre le mildiou (voir mesures prophylactiques), bien qu'à action plus faible, peuvent éventuellement être employées.

- En Alsace, Bourgogne, BEAUJOLAIS et Val de Loire, où localement la résistance est bien implantée, il est prudent de ne pas dépasser 2 applications d'imides cycliques par an en tenant compte des indications qui seront fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Si d'autres traitements sont préconisés, on utilisera l'une des trois spécialités mentionnées dans le cas de la Champagne.

- Dans les autres vignobles, il convient de ne pas induire la situation principalement observée dans la moitié nord de la France, donc de limiter le nombre des traitements avec les imides cycliques. Il semble que 2 traitements annuels serait un nombre à ne pas dépasser en se référant aux indications fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Cependant, un programme avec 3 ou 4 applications pourra être retenu au cours d'une année où les risques seront particulièrement élevés mais cette alternative ne doit être qu'exceptionnelle.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur l'évaluation du risque, notamment en tenant compte des données de la modélisation de la maladie définie par S. STRYZIK (A.C.T.A.) afin d'aider le viticulteur dans le choix des traitements.

MAIS, TOUS LES VITICULTEURS DOIVENT ETRE BIEN CONSCIENTS DU DANGER ACTUEL QUE REPRESENTE LA RESISTANCE, CAR EN L'ABSENCE DE PRODUITS DE REMPLACEMENT AYANT UN HAUT NIVEAU D'EFFICACITE, LA LUTTE CHIMIQUE CONTRE LA POURRITURE GRISE NE POURRA ETRE QU'IMPARFAITE. LES MESURES PROPHYLACTIQUES DEJA CITEES PRENNENT DONC TOUTE LEUR IMPORTANCE.